

Un CHSCT sur le site de Rungis

La CFDT Val-de-Marne poursuit son action au cœur du Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis en réinvestissant le CHSCT de site pour agir sur l'emploi et la qualité de vie au travail des salariés.

Avec ses 12 000 salariés et 1 200 entreprises, le marché international de Rungis est le marché de gros le plus important d'Europe et l'un des plus vastes avec ses 234 hectares et 1 million de mètres carrés de locaux. Chaque matin, 30 000 acheteurs se présentent sur le marché, géré par une société, la Semmaris, dont les missions principales sont l'aménagement, l'exploitation, la commercialisation et la promotion des infrastructures du Marché de Rungis.

En 1991, la CFDT, avec d'autres organisations, avait contribué à la création d'un Comité interentreprises d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour pallier l'absence de CHSCT dans la plupart des entreprises du marché ; la législation de l'époque n'ayant pas prévu ce type d'instance dans les entreprises de moins de 300 salariés, majoritaires sur le site.

Après avoir été absente de cette instance pendant quelques années, faute de militants disponibles, la CFDT a décidé d'y reprendre pied. « *Il nous a semblé très important de réinvestir ce lieu de dialogue social*, précise Patrick Labboz, secrétaire général de l'Union départementale et en charge du projet. *À Rungis, les conditions de travail sont particulièrement difficiles : travail de nuit, port de charges, températures souvent très basses, troubles musculo-squelettiques... La structure n'a pas les prérogatives d'un CHSCT d'entreprise, mais peut porter des projets particuliers sur les conditions de travail* ».

Nouveaux projets

Ce CHSCT réunit les organisations syndicales de salariés, les représentants des employeurs mais aussi des acteurs de la santé au travail comme la Caisse régionale d'assurance



© M. Charbonnier - CFDT

À la rencontre des salariés de Rungis, en novembre 2016 lors de la campagne TPE

maladie Île-de-France (Cramif). Il a vocation à réduire les risques professionnels auxquels sont exposés les 12 000 salariés du MIN. Son rôle est aussi d'enquêter à l'occasion des accidents graves ou de maladies professionnelles, de faciliter la "cohabitation" des usagers du MIN ou encore de mener des actions de sensibilisation à la prévention des risques professionnels.

Parmi les travaux qui ont déjà permis d'améliorer les conditions de travail, on peut citer ceux consacrés récemment à l'aménagement et la sécurisation des quais de chargement et de déchargement.

Depuis plusieurs mois, le reclassement des salariés en situation de handicap au regard de leur état de santé face au poste de travail est aussi au cœur des réflexions menées. « *Nous avons insisté pour que le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle soient inclus dans les travaux, d'autant plus que c'est un axe de travail important du plan régional de santé au travail III (2016-2020)* », souligne Patrick. L'objectif est également de

faciliter l'embauche de travailleurs handicapés en passant une convention avec l'Agefiph et de mettre en place une politique favorisant le maintien dans l'emploi et la formation de travailleurs handicapés ou atteints de maladies chroniques.

Un axe de développement

Pour la CFDT Val-de-Marne, la participation à cette instance s'inscrit dans un projet de développement syndical plus vaste. « *L'action en matière de conditions de travail est un axe important de développement syndical, notamment auprès des salariés des très petites entreprises* », insiste Patrick. Ainsi, après avoir ouvert et rénové un local syndical en plein cœur du marché en janvier 2015, installé une permanence régulière animée par le syndicat francilien de la propreté et mené sur le site une campagne TPE bien visible, la CFDT Val-de-Marne réfléchit actuellement à un projet de développement territorial couvrant la zone de Rungis élargie à Orly, en y associant les équipes syndicales. Affaire à suivre !

Judith Boumendil